

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Convention fonds de concours éclairage public – Travaux
rue Monnet**

**Date de convocation :
Le 28 mars 2025**

Présents :

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Marie-France LAIGNEZ – Christiane WALAS – Carole PETIT – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :

Henri MOREL donne pouvoir à Alexis DUCHESNE
Marc GODEFROY donne pouvoir à Didier DUFOUR
Véronique PAUWELS donne pouvoir à Marie-Laure LECHAT
Pierre BRUERE donne pouvoir à Rizlène HENNACH

**Nombre de Conseillers
Présents : 19**

Absents :

**Nombre de Conseillers
Votants : 23**

**Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00**

Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN

Vu la délibération n° D_2024_04_02_02 portant sur la convention MEL d'Enfouissement des Réseaux dans les cadre des travaux d'aménagement des rues Monnet/Jaurès,

Monsieur Pierre Bruère, Maire Adjoint délégué à l'écologie urbaine, la transition énergétique et des relations avec les commerces rappelle à l'Assemblée le programme d'aménagement des rues Monnet et Jaurès en cours et de la phase 2 des travaux d'aménagement de la rue Monnet, voirie aménagée selon critères métropolitains d'une

vélorue avec priorité absolue aux cyclistes, aménagement des trottoirs, création de fosses végétalisées et basculement des réseaux mis en discrétion, à compter du 02 Mai prochain.

Dans le cadre de ces travaux, sous convention de participation financière de la commune, avait été sollicitée l'octroi d'un fonds de concours métropolitain relatif à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal pour la réalisation du projet de rénovation de l'éclairage public.

Le Bureau métropolitain de la MEL, en date du 20 Décembre 2024, a décidé de l'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 1016 € (40% de l'assiette éligible à 2 540 € HT sur les lanternes).

Pour rappel, le coût de la participation financière totale de la commune pour le programme de travaux et de mise en discrétion des réseaux est évalué à 197 265€ HT. Les crédits afférents sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, il est proposé d'accepter le fonds de concours accordé par la MEL et demandé d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, décident :

- D'accepter le fonds de concours d'un montant maximum de 1 016 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 03 AVR. 2025

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 03 AVR. 2025